



**Centre
de services scolaire
des Îles**

Québec 

PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles, tenue en ligne le 19 mai 2026 à 19h, sous la présidence de madame Amélie Farrah et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Sont présents, présentes,

P1– vacant	E6- OUELLET-M., Nathaël	MC11– AUDET, Louis-Philippe
P2– FARRAH, Amélie	E7– CHIASSON, Marie-Josée	MC12– CHEVARIE, Céline
P3– vacant	E8– vacant	MC13– vacant
P4– GAGNÉ, Chantal	E9– BERGERON, Cédric	MC14– LEBLANC, Marie-Christine
P5– LAPIERRE-R., Anna	E10– NADEAU, Annick	MC15– LEBLANC, Marie-Michelle
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent
E = Employé (e)
ECSV = Employé cadre sans droit de vote
MC = Membre de la communauté

Absence :

--	--	--

La directrice générale, madame Isabelle Gilbert, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

Deux (2) personnes du public assiste à la réunion.



Madame Amélie Farrah souhaite la bienvenue à tous, il est 19h00. Confirmation que le quorum est atteint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Josée Chiasson, appuyée par monsieur Cédric Bergeron, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum (LIP 160) et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026;
3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
4. Demande d'autorisation permanente pour le programme Charpenterie-menuiserie;
5. Entente de partage d'infrastructures avec la municipalité – Protocole d'entente piscine;
6. Correspondance;
7. Affaires diverses;
8. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
9. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-025)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026

Il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Annick Nadeau, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-026)

3. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

4. Demande d'autorisation permanente pour le programme Charpenterie-menuiserie

En février 2018, avec le soutien de la CCQ (Commission de la construction du Québec), le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Îles (ci-après « CSSÎ ») deux autorisations provisoires pour le programme Charpenterie-menuiserie à dispenser dans un délai de cinq ans (2018-2023).

En guise de rappel, le CSSÎ compte un Centre de formation professionnelle, le seul sur tout le territoire des Îles, qui dessert une clientèle isolée et pour le moins captive d'environ 12 000 habitants, dont une clientèle jeune de 1 100 élèves (primaire-secondaire).

Jusqu'en 2014, sur les quelque 150 programmes offerts en formation professionnelle au Québec, un seul était disponible dans l'archipel sur une base permanente, soit celui de Pêche professionnelle.

En octobre 2014, le gouvernement du Québec a consenti à la Commission scolaire des Îles des investissements majeurs, d'un peu plus de 4 M\$, afin de bonifier et consolider l'offre de formation professionnelle, visant plus particulièrement trois secteurs : la pêche, la santé (avec les programmes d'infirmiers-ères auxiliaires et de préposé-e-s) et le bâtiment (avec le programme Entretien général d'immeubles).

Il faut toutefois savoir que, depuis la construction de l'École polyvalente, en 1966, des infrastructures en bâtiments étaient présentes, héritage du temps où il s'offrait des métiers (professionnels courts et professionnels longs). Ces infrastructures, d'une autre époque, mais toujours fonctionnelles, jumelées à une demande répétée du milieu et à la présence de formateurs compétents, nous ont permis d'offrir à dix reprises le programme Charpenterie-menuiserie (DEP 5319) au cours des trente dernières années, avec une stabilité étonnante de ressources. De plus, nous avons contribué en formant deux cohortes lors des deux premières phases de l'offensive en construction. Notre cohorte actuelle graduera en avril 2027 et sera notre treizième cohorte.



Dans ce dossier, chaque autorisation d'enseignement obtenue du MEQ était provisoire, avec ce que cela comporte d'imprévisibilité au niveau de la planification.

Or, nous aimerions pouvoir inscrire le DEP en Charpenterie-menuiserie sur une base régulière, plutôt que provisoire, en respectant un cycle d'alternance en diplômant une seule cohorte aux trois ans.

Si l'on considère une cohorte moyenne de douze élèves, c'est donc dire que nous pourrions former jusqu'à un maximum de quatre travailleurs en charpenterie-menuiserie par année aux Îles-de-la-Madeleine.

CONSIDÉRANT que l'atteinte de meilleurs taux de diplomation chez les jeunes, particulièrement les garçons, comme prévu dans le *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)*, passe par le développement de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que l'accès à la formation professionnelle permet également à des adultes d'obtenir un diplôme, à des décrocheurs d'effectuer un retour aux études, de réorienter la carrière des uns et d'ouvrir les portes au marché du travail pour les autres;

CONSIDÉRANT que cette demande découle du plan d'action relié au *Plan de développement de la formation professionnelle et technique*, élaboré conjointement avec le Centre d'études collégiales et déposé au ministère de l'Éducation en 2014;

CONSIDÉRANT que cette demande a obtenu l'appui du Comité régional des directions générales (CRDG) du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le CSSÎ bénéficie des ressources matérielles (salle de classe, atelier, aire de chantier complètement réaménagée, moderne et très fonctionnelle);

CONSIDÉRANT que le CSSÎ détient l'expertise et les ressources humaines nécessaires pour dispenser un programme répondant aux plus hauts standards de qualité;

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par madame Marie-Michelle Leblanc, que le CSSÎ dépose une demande d'autorisation permanente au MEQ pour le programme Charpenterie-menuiserie (5319).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-027)

5. Entente de partage d'infrastructures avec la municipalité – Protocole d'entente piscine

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Îles (ci-après « CSSÎ ») et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (ci-après « CMÎM ») sont liés par un protocole d'entente relatif à l'accessibilité réciproque et à l'utilisation de leurs infrastructures;

CONSIDÉRANT que ce protocole prévoit des annexes spécifiques, dont l'annexe J portant sur la gestion de la piscine régionale des Îles, reconnue comme un équipement régional;

CONSIDÉRANT que l'article 13 de cette annexe prévoit que le CSSÎ et la CMÎM conviennent de collaborer de façon exceptionnelle à la mise en place d'un montage financier pour tout plan d'investissement majeur, notamment afin de maximiser les sources de financement;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de maintien et de modernisation doivent être réalisés à la piscine régionale des Îles, pour un coût estimé à environ 4,5 M\$;

CONSIDÉRANT que le CSSÎ a déjà investi des sommes importantes en maintien d'actifs au cours des dernières années;



CONSIDÉRANT que la CMÎM s'est engagée à contribuer financièrement audit projet, pour une somme maximale d'environ 2,6 M\$, sous réserve des approbations requises;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSÎ et de la CMÎM d'assurer la pérennité, la modernisation et le maintien des infrastructures partagées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le CSSÎ de confirmer son intention de collaborer avec la CMÎM à l'élaboration d'un plan d'investissement conjoint;

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse (abstention par conflit d'intérêts de mesdames Marie-Michelle Leblanc et Marie-Christine Leblanc),

QUE le CSSÎ confirme son intention de collaborer avec la CMÎM à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'investissement relatif aux infrastructures visées à l'annexe J du protocole d'entente;

QUE cette collaboration s'inscrive dans le cadre de l'article 13 de ladite annexe et vise notamment la planification, le montage financier et la réalisation de travaux majeurs, ainsi que la recherche et la maximisation des sources de financement;

QUE la direction générale du CSSÎ soit autorisée à entreprendre les démarches nécessaires, à négocier les modalités dudit plan d'investissement avec la CMÎM et à présenter toute entente subséquente au conseil d'administration pour approbation;

QUE tout engagement financier découlant de ce plan d'investissement soit soumis aux approbations requises conformément aux encadrements applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (CA. 2026-028)

6. Correspondance

Lettre reçue le 1^{er} mai 2026 de la part des transporteurs annonçant leurs préoccupations :
Les transporteurs scolaires alertent sur une crise imminente causée par la hausse des coûts (carburant, véhicules, main-d'œuvre) et un financement insuffisant, menaçant la continuité du service et nécessitant une rencontre urgente pour trouver des solutions.

7. Affaires diverses

Grande finale internationale de la Dictée P.G.L.

Madame Isabelle Gilbert tient à féliciter Anaève Déraspe, de l'école de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Grande-Entrée, pour sa participation à la grande finale internationale de la Dictée P.G.L. qui s'est tenue à Montréal le 17 mai dernier. Bravo Anaève!

« Sprint » de la fin d'année scolaire

Avec la fin de l'année scolaire qui approche, les membres du Conseil d'administration tiennent à souhaiter le meilleur des succès aux élèves pour leurs examens. Également, en guise de rappel, la dernière séance publique se tiendra le 30 juin prochain.

8. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Un membre du public demande s'il sera possible d'obtenir un suivi concernant la lettre reçue de la part des transporteurs scolaires. Pour toute question à ce sujet, il est invité à contacter monsieur Dominik Arseneau, directeur des services financiers, de l'approvisionnement et du transport scolaire.



9. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, de lever la réunion. Il est 19h21.

Amélie Farrah, présidente du CA

Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général